



FÉDÉRATION
DES FINANCES

67

CDAS 67 du 17/03/22

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

nous commencerons cette séance en exprimant notre soutien et notre solidarité à l'égard de la population et des salariés en Ukraine, principales victimes d'une agression militaire menée au mépris du droit international et de la charte des Nations unies.

Nous ne pouvons poursuivre sans évoquer le dégel du point d'indice. ENFIN !!! FO Fonction publique n'a eu de cesse d'exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations sur les rémunérations depuis le début du quinquennat. Mais force est de constater que cette proposition est bien trop tardive et reste à préciser.

C'est sans attendre que des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de réelles négociations. Les agents publics ont déjà subi des pertes de pouvoir d'achat énormes, attendre le résultat de scrutins électoraux pour prendre des décisions n'est pas acceptable ! Depuis des mois, FO Fonction publique alerte le gouvernement sur l'indispensable revalorisation du point d'indice pour compenser une inflation sans précédent en 2021 qui se poursuit en 2022.

Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 22 % de pouvoir d'achat.

Cela rend encore plus incontournable une action sociale ministérielle de haut niveau comme la défend FO FINANCES depuis de nombreuses années. Cela passe par des prestations nouvelles ou une amélioration des prestations existantes, ce qui fait défaut dans le projet de réforme qui est soumis aux organisations syndicales depuis plusieurs mois.

Pour FO, un plan pluriannuel de revalorisation du point d'indice doit être engagé afin de compenser les pertes subies, sans oublier une amélioration de la grille indiciaire pour redonner de l'attractivité à l'emploi public et du sens au principe de carrière.

FO Fonction publique continuera de porter ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, en toute indépendance.

Nous ne pouvons, enfin, passer sous silence le sujet des retraites et de l'âge de départ, déjà au coeur de l'élection présidentielle.

Plusieurs candidats, dont le Président de la République, proposent de reculer l'âge légal de départ en retraite à 65 ans. FO considère que cela est inacceptable pour plusieurs raisons :

- parce que le recul de l'âge de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions
- parce qu'un tel recul serait profondément injuste puisqu'il pénalisera les salariés ayant commencé à travailler tôt, ceux qui exercent des métiers pénibles, ceux qui sont les moins qualifiés et qui ont donc des carrières hachées, alors que concrètement, cela ne change rien pour les salariés ayant commencé tard, notamment du fait de leurs études.

FO réitère que ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est assurer la possibilité pour tout un chacun, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein et d'améliorer la rémunération du travail.

FO s'est opposée au système universel de retraite par points qui n'avait d'autre finalité que de contraindre au fil du temps à devoir reculer l'âge effectif de la retraite avec le système d'âge pivot. FO s'oppose à toute autre réforme conduisant à dégrader les droits à la retraite et à reculer l'âge pour en bénéficier.

Pour en revenir à l'action sociale, FO Finances a réussi à faire infléchir le Secrétariat général en obtenant le maintien de l'échelon départemental.

Pour autant, FO a les plus grands doutes sur l'efficacité d'un réseau auquel on rajoute une strate administrative supplémentaire, à savoir le responsable régional, et surtout nous ne percevons pas en quoi cette réforme améliorera la relation entre les agents et les acteurs de l'action sociale ministérielle.

FO Finances se félicite également d'avoir obtenu le maintien de la terminologie de délégués, aucune mobilité géographique contrainte, l'harmonisation et revalorisation de l'indemnité.

FO FINANCES 67 se réjouit de l'augmentation du budget local de 2300 € pour se situer à 59 531 €, même si nous regrettons l'existence de la réserve de 6 % qui ne sera probablement pas débloquée. Nous souhaiterions cependant quelques explications puisque le budget national reste stable.

En ce 1^{er} trimestre et face à la baisse du pouvoir d'achat de tous les agents, les représentants FO revendiquent un accroissement de la valeur des titres restaurant, inchangée depuis de nombreuses années, et des subventions pour la restauration collective, dont nous reparlerons au cours des débats.

Au niveau national, la ligne de crédit « aide aux personnes en difficulté » est en diminution. Quel impact pour les agents du Bas-Rhin ?

FO FINANCES 67 rappelle son opposition farouche à la cession même partielle du parc EPAF. C'est un non-sens dans le domaine de l'action sociale.

Enfin, concernant la réforme de la gouvernance, les représentants FO rappellent leur opposition à la fédération faitière englobant 7 associations, dont quatre ne font pas partie de l'action sociale et sont basée sur une adhésion facultative. FO FINANCES sera particulièrement vigilante quant à l'évolution de cette réforme .

FO Finances mettra toute son énergie à défendre une action sociale ministérielle et départementale au service de l'ensemble des agents actifs et retraités.

Section FO DGFIP 67

fo.drffip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/
site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à : le (signature)

→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant